



CUERS

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- ÉDITION 2024 -

*Bienvenue
à Cuers !*



NOTRE IDENTITÉ

CARTE D'IDENTITÉ DE LA VILLE DE CUERS



CUERS

Logo de la ville



Blason historique

Maire : Bernard Mouttet (2020-2026)

Code postal : 83390

Population : 12 688 habitants

Aire d'attraction : Toulon

Cuers fait partie de la Région Sud et du Département du Var
Elle appartient à la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures



Les labels
et chartes de la ville



ecEAUnome



PLAN ARBORESCENCES



NOTRE IDENTITÉ

LES 8 IDENTITÉS DE LA VILLE



QU'EST-CE QU'UNE MAIRIE ET QUI LA DIRIGE ?

Le Maire : c'est l'autorité territoriale

Les pouvoirs du maire en tant qu'agent de l'État

- Attributions judiciaires : officier d'état civil et officier judiciaire
- Attributions administratives : publication et exécution des lois et règlements, établissement des listes électorales et le recensement citoyen

Les pouvoirs exercés en liaison avec le Conseil municipal

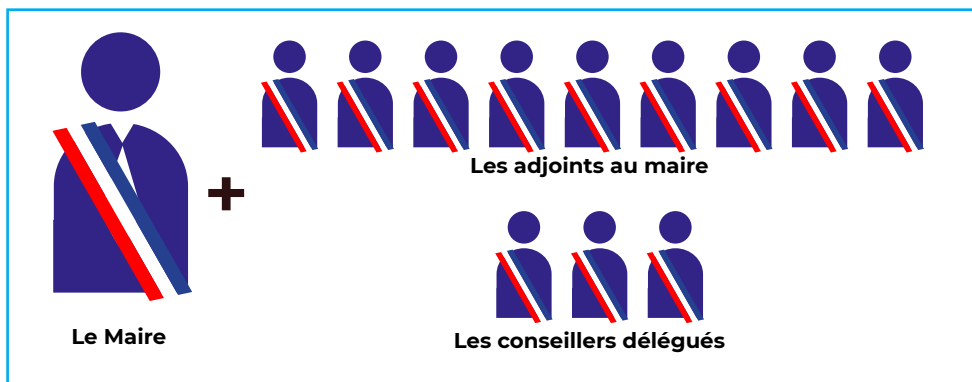
- Les pouvoirs exécutifs : le maire exécute les délibérations du conseil
- Les pouvoirs délégués

Les pouvoirs propres du maire

- Les pouvoirs de chef du personnel communal
- Les pouvoirs de police municipale

La Municipalité : c'est le maire et ses adjoints auxquels il a délégué une partie de ses responsabilités. À Cuers nous avons **9 adjoints et 3 conseillers délégués**.

La municipalité



Les groupes d'opposition

VIVRE CUERS

CUERS SE RÉVEILLE

CUERS 2020,
FIER DE MA VILLE

QU'EST-CE QU'UNE MAIRIE ET QUI LA DIRIGE ?

L'Assemblée délibérante :

C'est le Conseil municipal qui est composé de l'ensemble des conseillers municipaux, c'est-à-dire la municipalité et le reste de l'équipe du maire ainsi que les conseillers municipaux, dits d'opposition, issus des autres listes électorales élues lors des élections municipales.



Le Conseil municipal est l'organe délibérant :

C'est lui qui décide ou qui autorise le maire à décider et à signer en son nom.

La Direction Générale des Services : fonction occupée par le Directeur Général des Services, qui a sous sa responsabilité l'ensemble des services municipaux, eux-mêmes en charge de la préparation et de l'exécution des décisions prises par le Conseil municipal, par le maire ainsi que le bon fonctionnement du service public.

Une mairie a la responsabilité du service public rendu à la population dont l'étendue dépend de l'histoire municipale, de la volonté et des moyens de chaque maire en place. À Cuers c'est :

210 AGENTS MUNICIPAUX

**5 DÉLÉGATIONS
DE SERVICE PUBLIC**

La gestion d'un service public est confiée à un partenaire privé sous la direction et le contrôle des services publics.



CONNAÎTRE VOS ÉLUS

Retrouvez les membres de l'équipe municipale de Cuers qui travaillent et agissent pour l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Le groupe de la majorité



Bernard MOUTTET

Maire de Cuers, Président du CCAS
et Vice-Président de la Communauté
de communes Méditerranée Porte des Maures

Les adjoints du maire



Gérard CABRI
1er Adjoint

Chargé des finances
et de l'économie



**Marie-Noëlle
MARTEDDU**
2ème Adjointe

Chargée des affaires
sociales et des
logements sociaux



Robert DAUMAS
3ème Adjoint

Chargé de l'urbanisme,
de l'aménagement du
territoire et des travaux



Bénédicte LEROY
4ème Adjointe

Chargée des affaires
scolaires, de l'éducation
et de la petite enfance



**Jean-Claude
ALBERIGO**
5ème Adjoint

Chargé de la transition
écologique, de la forêt
et de l'agriculture



**Angélique
EPHESTION**
6ème Adjointe

Chargée des affaires
généralistes, de l'état civil,
du cimetière et des
affaires juridiques



**Jean-Claude
LANDA**
7ème Adjoint

Chargé du sport
et de la vie associative



Léa SAMAZAN
8ème Adjointe

Chargée de la jeunesse
et des seniors



Gérard RICHARD
9ème Adjoint

Chargé de la sécurité,
de la Police municipale,
du protocole et des
associations patriotiques

Conseillers municipaux délégués



Denise GAUTIER
Conseillère
municipale

Déléguée à
l'économie



Philippe KAUPP
Conseiller
municipal

Délégué
aux travaux



**Stéphane
DELVALÉE**
Conseiller
municipal

Délégué à la
communication
et à la culture

CONNAÎTRE VOS ÉLUS

Conseillers municipaux



Arlette QUENET
Conseillère
municipale



Dominique GUFFOND
Conseillère
municipale



Dany DUMET
Conseiller
municipal



Martina BLATCHE-GRAFFIN
Conseillère
municipale



Robert MICHEL
Conseiller
municipal



Valérie LUCIANI
Conseillère
municipale



Ludovic DEON
Conseiller
municipal



Magali SINTES
Conseillère
municipale



Elodie PAPPA
Conseillère
municipale



Yolande LUCIANI
Conseillère
municipale

Le groupe de l'opposition

VIVRE CUERS



Robert LUPI
Conseiller
municipal



Floréal PRIOR
Conseiller
municipal



Thérèse FERARD
Conseillère
municipale



Raphaël PAPAIZIAN
Conseiller
municipal



Carine GAGLIARDI
Conseillère
municipale

CUERS SE RÉVEILLE



Pierre-Laurent CHABLE
Conseiller municipal



Séverine AMBROGIO
Conseillère municipale



Éric Malfatto
Conseiller municipal



Chloé LEGOND
Conseillère municipale

CUERS 2020 FIER DE MA VILLE



Benoît BAZILE
Conseiller
municipal

LES COMPÉTENCES

DE LA MAIRIE ET SES DIFFÉRENTS SERVICES

Le Cabinet du Maire

Accompagne le Maire dans son action, fait la liaison entre la population et les élus, traite les demandes des administrés, gère l'agenda du groupe majoritaire, son courrier et l'ensemble de ses dossiers.

Les activités gérées en régie

TRANQUILITÉ PUBLIQUE

La police municipale

PROXIMITÉ

Accueil, funéraire, les élections, l'état civil, CNI & Passeport, Allogement, occupation du domaine public (dont le marché hebdomadaire)

D.A.D.T

(Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire)

Urbanisme, habitat

SERVICES TECHNIQUES

Entretien, rénovation, constructions neuves (voirie, espaces verts, bâtiments publics), accessibilité, environnement

VIE DE LA CITÉ

Événementiel, affaires scolaires, petite enfance, jeunesse, sport, vie associative, culture, seniors

C.C.A.S

(Centre Communal des Actions Sociales)

Affaires sociales, logements, emplois

Les activités déléguées aux acteurs privés

Activités périscolaires et le temps méridien : Odel Var

Centre aéré et jeunesse : Odel Var

Cantine : Garig

Gestion de l'eau : Veolia

Gestion de l'assainissement et de l'assainissement non collectif : Veolia

Fourrière : SOS Dépannage Pignantais

Crématorium : FUNECAP

Les services supports mairie

Direction des finances et de la démarche qualité

Direction des ressources humaines

Direction de l'administration générale, de l'achat et des systèmes d'information : juridique, assurances, marchés publics/achat, assemblées et systèmes d'information

Direction de la communication

LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

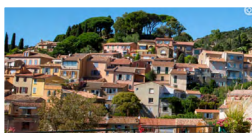
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Cuers est membre d'une intercommunalité, un établissement public qui regroupe plusieurs communes et exerce certaines compétences à leur place, telles que : **gestion des déchets, risque inondation, office de tourisme, habitat, zone d'activités économiques, très haut débit, transition énergétique.**

Bernard Mouttet est le 3^e vice-président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, en charge de l'habitat.



Bormes les Mimosas



Cuers



Collobrières



Pierrefeu du Var



La Londe les Maures



Le Lavandou



Le budget de l'intercommunalité pour 2024

BUDGET 2024	65 millions €
Budget de fonctionnement	45 millions €
Budget d'investissement	20 millions €

Gestion et valorisation des déchets

La gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Vous trouverez sur son site internet toutes les informations pratiques concernant les différents points de collecte **www.ccmppm.fr**

Déchetterie : avenue des Bousquets, 83390 Cuers. Tél : 04 94 48 54 15

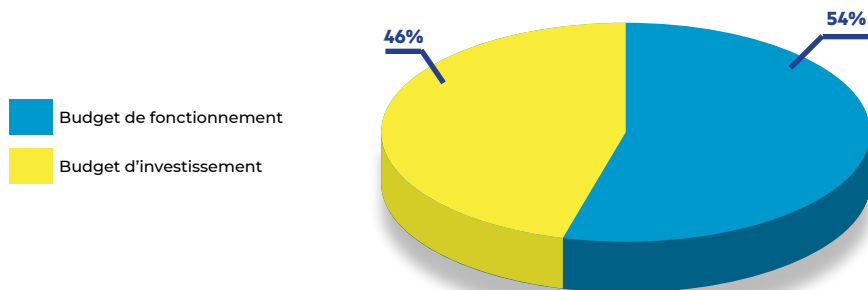
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

Modalités : accès réservé aux détenteurs d'une carte, délivrée par la déchetterie sous présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Encombrants et déchets verts : service uniquement sur rendez-vous via le Numéro vert 0 800 200 073 (appel et service gratuits)

LE BUDGET DE LA VILLE

LA RÉPARTITION DU BUDGET POUR 2024



BUDGET 2024	43 056 214 €
Budget de fonctionnement	23 413 024 €
Budget d'investissement	19 643 190 €

**PAS D'AUGMENTATION
DU TAUX LOCAL
D'IMPOSITION
POUR LA 5ÈME ANNÉE**

LES PRINCIPALES DÉPENSES EN 2024

Espaces
publics :

5 600 000 €

Culture, jeunesse,
sports, loisirs :

2 500 000 €

Éducation :

2 700 000 €

Action sociale
et seniors :

1 200 000 €

Petite enfance :

1 000 000 €

Sécurité :

850 000 €

Un programme d'équipement très ambitieux
à hauteur de **15 millions d'euros**

10 300 000 €

pour la rénovation et extension
du **groupe scolaire Jean Jaurès**

1 020 000 €

pour la rénovation du
complexe sportif Rocofort

2 700 000 €

pour l'eau
et l'**assainissement**

730 000 €

pour la rénovation de
l'**éclairage public**

1 000 000 €

pour la rénovation des
bâtiments et de la voirie

L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

LES INFRASTRUCTURES

Scolaires

- Une école primaire publique bilingue
- Trois écoles élémentaires
- Deux écoles maternelles
- Une école privée de la maternelle au lycée
- Un collège public

École primaire
Jean Jaurès 1 & 2



École primaire
Jean Moulin



École primaire bilingue
Yves Bramerie



École privée
« Sainte-Marthe »



Collège public
« La Ferrage »



Intergénérationnelles

- Deux crèches
- La Maison des seniors

Crèche « Les petits loups »



Crèche « Les Moussaillons »



La Maison des seniors



L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

LES INFRASTRUCTURES

Culturelles

- Une salle de cinéma
- Un théâtre
- Deux boîtes à livres
- Un Pôle Culturel avec :
 - Une salle polyvalente
 - Une école de musique
 - Une bibliothèque

Le petit cinéma
« Espace Serge Martina »



Théâtre Municipal
de l'Abattoir



Deux boîtes à livres
Jardin Fournier & Rue Paradisier



Pôle Culturel



Salle polyvalente



École de musique



Bibliothèque



L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

LES INFRASTRUCTURES

Sportives

- Un skatepark avec agrès sportifs et pump track
- Un gymnase
- Deux salles polyvalentes
- Un stade avec gazon synthétique, club house et vestiaires
- Deux plateaux sportifs, dont un en entrée libre
- Un city stade
- Un club de tennis



Stationnement

- 850 places de stationnement



Les parcs publics

Jardin Suzanne Fournier



Square des Lutins



L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

Quelques exemples de services municipaux rendus :

- **Toutes les formalités à la population** : CNI & Passeport, état civil, funéraire...
- **Urbanisme** : travaux et permis de construire
- **Nombreuses permanences** : dans le bâtiment du CCAS (liste fournie)
- **Prise en charge des enfants** : périscolaire, cantine, vacances sportives, centre-aéré
- **Maison des associations**
- **Maison des seniors**
- **Loisirs** : bibliothèque, école de musique, théâtre, cinéma, micro-folies
- **Animations** : très nombreuses festivités
- **Aide à la recherche d'emploi**
- **Guichet enregistreur** pour les logements sociaux
- **Intervention** sur péril et vétusté de l'habitat
- **Secours alimentaire**

L'OFFRE DU SERVICE PRIVÉ

Quelques exemples...

Vie associative

(voir guide des associations)



L'offre gourmande

(voir guide des gourmands)



Un Pôle de santé



Mais aussi...

- **Des acteurs d'entreprises très dynamiques :**
 - La zone d'activités des Bousquets
 - La zone d'activités dans le quartier Saint Lazare (entrée de ville)
 - Commerces de proximité, nombreux commerçants, artisans et producteurs
- **Des assistantes maternelles à domicile**

QUELQUES GRANDS PROJETS LANCÉS

LUTTE CONTRE L'URBANISATION :

- **Modification du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) en avril 2023 pour stopper ou du moins ralentir l'urbanisation permise par le PLU de 2017
- **Adoption d'une ZAP** (Zone Agricole Protégée) en février 2023 pour protéger les terres agricoles

LES GRANDS TRAVAUX :

- La rénovation et l'extension du **groupe scolaire Jean Jaurès**
- Remise à niveau des **voiries**
- Remise à niveau eau et assainissement et sécurisation de la ressource en eau
- Rénovation du **complexe sportif Paul Rocofort**
- Rénovation de **l'éclairage public**
- Requalification des **entrées de ville**
- Réalisation en cours d'une **ferme photovoltaïque** dans l'ancienne carrière désaffectée
- Implantation d'une **gendarmerie**

LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL :

- Ville Basse Température l'Été
- Ville écEAUnome
- Plan d'arborisation
- Classement du site des Barres de Cuers

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE :

- Plan de circulation
- Soutien aux commerces
- Études habitats en vue d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)
- Rénovation des voiries et sécurisation des piétons dont les personnes à mobilité réduite



LES IMMANQUABLES

JANVIER

Vœux à la population



AVRIL

Foire de printemps



JUIN/JUILLET/AOÛT

Les Cuers'tivales



AOÛT

Ça plane pour Cuers



SEPTEMBRE

Forum des associations



DÉCEMBRE

Les festivités de Noël



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
COMMÉMORATIONS PATRIOTIQUES



LE LIEN AVEC NOUS

S'INFORMER



■ Le site internet

Le site officiel de la ville de Cuers est un portail d'informations et de services qui vous permettra en quelques clics, d'accéder à l'ensemble des actualités de la ville, faire des démarches en ligne, ou encore avoir des renseignements ou prendre un rendez-vous sur **www.cuers.fr**

■ Les réseaux sociaux :

- Facebook : VilledeCuers
- Instagram : ville_de_cuers_
- YouTube : @VilledeCuers



■ Le magazine municipal et ses hors-séries

Le magazine d'information municipale « Cuers'Mag » est édité plusieurs fois par an. Il a pour vocation de vous tenir informés des actualités et des festivités de la ville, mais aussi présenter les grands projets de la municipalité. Il est mis à votre disposition dans les points d'accueil du public (Hôtel de ville, CCAS, Pôle Culturel, Maison des seniors), ainsi que chez certains commerçants. Vous pouvez également le feuilleter en ligne sur le site **www.cuers.fr** (rubrique Kiosque). Retrouvez également nos hors-séries, dédiés aux festivités ou thématiques majeures.

■ Newsletter

Pour vous tenir informés des activités de la ville.

■ Les panneaux d'informations municipaux :

Ils sont installés dans les différents quartiers de la ville et vous informent sur la vie de votre commune.



LE LIEN AVEC NOUS

PARTICIPER

La participation citoyenne spontanée ou organisée par le maire :

(Les réunions de quartier, les réunions publiques, sondages, ...)

NOUS CONTACTER

Allo Mairie : vous souhaitez signaler une anomalie sur le domaine public concernant la voirie, la signalisation, la propreté, l'éclairage public ou les espaces verts ?

Une équipe est à votre écoute :

- du lundi au jeudi 8h-12h/13h30-17h
- du vendredi 8h-12h/13h30-16h30

Les demandes peuvent se faire :

- par téléphone au 04 94 13 50 70
- par mail à allo-mairie@cuers.fr
- à l'Hôtel de ville



Le cabinet du maire : 04 94 13 50 73 - cabinet.maire@cuers.fr

C.C.A.S. : 04 94 33 11 01 - cohesion.sociale@cuers.fr

La police municipale : 04 94 13 82 62 - police.municipale@cuers.fr

NOUS ÉVALUER

L'évaluation du service rendu avec la démarche qualité



CHARTRE D'ACCUEIL

CUERS

1 FACILITER VOTRE ACCUEIL

- Un accueil courtois, précis, courtois et efficace
- Une information claire, adaptée, précise et un accompagnement dans votre démarche
- Une évaluation continue de nos pratiques

2 ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE

- Des agents formés et impliqués dans l'amélioration du service rendu à l'usager
- Un accueil de qualité continuant à évoluer avec les besoins
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations

3 SIMPLIFIER VOS DEMARCHES

- Une information claire, adaptée, précise et un accompagnement dans votre démarche
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations

4 RÉPONDRE À VOS DEMANDES

- Des réponses claires et adaptées dans les meilleurs délais
- Une évaluation de la pertinence en temps de votre dossier
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations

5 ÉVALUER NOTRE SERVICE

- Votre satisfaction mesurée via des formulaires en ligne ou par questionnaire
- La communication régulière des résultats des enquêtes de satisfaction

La qualité d'accueil dépend de nous mais aussi de vous, en respectant nos services et les autres usagers, vous contribuez à améliorer notre accueil. Merci de votre compréhension.

Hôtel de Ville - BP 37 - Place Général Magnan - 83300 CUERS - Tél : 04 94 13 50 70

CHARTRE D'ACCUEIL

CUERS

1 FACILITER L'ACCUEIL DES DEMANDÉS

- Un accueil courtois, précis, courtois et efficace
- Une orientation sans délai vers le bon interlocuteur

2 ÊTRE À LEUR ÉCOUTE

- Des agents formés et impliqués dans l'amélioration du service rendu à l'usager
- Un accueil de qualité continuant à évoluer avec les besoins
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations

3 SIMPLIFIER LEUR DEMARCHE

- Une information claire, adaptée, précise et un accompagnement dans votre démarche
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations

4 RÉPONDRE À LEUR DEMANDE

- Répondre à chaque usager en direct, par mail ou téléphone
- Des réponses claires et adaptées dans les meilleurs délais
- Une prise en compte de vos suggestions et réclamations

La satisfaction des usagers étant un des engagements de la charte d'accueil, cette dernière sera évaluée et communication sera faite des résultats. Nous comptons sur vous pour être un maillon de qualité dans la charte d'accueil des administrés.

Je soussigné(e) : _____ atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'accueil et m'engage à la respecter.

Cuers le : _____ Signature : _____

Hôtel de Ville - BP 37 - Place Général Magnan - 83300 CUERS - Tél : 04 94 13 50 70

LE GUIDE PRATIQUE

À VOTRE ARRIVÉE À CUERS, PENSEZ À :



- Contacter les différents organismes et administrations publiques (La poste, CAF, CPAM, Caisse de retraite, Finances Publiques, banques, assureurs, opérateurs téléphoniques et internet...).
- Demander un arrêté à la Police municipale, afin de vous assurer une place de stationnement pour décharger le véhicule lors de votre aménagement.
- Faire les démarches auprès des fournisseurs d'eau, de gaz et d'électricité.

COMMERCES

ALIMENTATIONS
BOULANGERIES / PÂTISSERIES
MODE / ACCESSOIRES
RESTAURANTS / BARS / BRASSERIES
TABACS
INSTITUTS DE BEAUTÉ
COIFFEURS
COUTURIÈRES / PRESSINGS
GARAGISTES
OPTICIENS
FLEURISTES
LOISIRS

SERVICES

PHARMACIES
CABINETS DE RADIOLOGIE
LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES
DEUX MAISONS DE RETRAITE
MÉDECINS
DENTISTES
OPHTALMOLOGUES
KINÉSITHÉRAPEUTES / OSTÉOPATHES
BANQUES / ASSURANCES
AGENCES IMMOBILIÈRES
AUTO-ÉCOLES

Retrouvez la liste détaillée sur www.cuers.fr

LES MARCHÉS DE CUERS

Le marché hebdomadaire :

Tous les vendredis matin, sur la place de la Convention, il regroupe un grand nombre d'exposants (charcutier, boucher, fromager, maraîcher, fleuriste, traiteur...).

Le marché nocturne à compter du 18 avril 2024 et pendant la période estivale :

Venez rencontrer nos commerçants, artisans et producteurs locaux, tous les jeudis soirs de 16h à 21h, sur le rond-point des Anciens Combattants « Les Défens ».

LE GUIDE PRATIQUE

LES PERMANENCES

■ Dans le bâtiment du CCAS

CEDIS : le lundi toute la journée sur convocation

MISSION LOCALE DU COUDON : lundi après-midi, mardi matin, mercredi matin, jeudi après-midi, sur RDV au 04 94 21 15 15

LA MAISON DE L'EMPLOI : lundi, mercredi et jeudi sur convocation

LE TRÉSOR PUBLIC : tous les vendredis matin
sur RDV au 04 94 12 59 00 ou via le site www.impots.gouv.fr

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES : 1er et 4ème jeudi matin du mois
sur RDV au 04 94 13 50 70

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR : le dernier vendredi du mois
sur RDV au 04 94 92 27 08

CONCILIATEUR DE JUSTICE : le 2ème et 4ème jeudi du mois
sur RDV au 04 94 13 50 70

FRANCE RÉNOV : un mercredi matin par mois
sur RDV au 04 94 99 17 25 ou par mail infoenergie@cofor83.fr

CAP EMPLOI : le 1er mardi du mois sur RDV au 04 94 22 36 16

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER : le 1er jeudi après-midi du mois de 14h à 16h
sur RDV au 04 94 09 30 30

RÉSEAU INITIATIVE VAR : le 2ème mardi du mois de 9h00 à 12h00
sur RDV au 04 94 91 02 02

■ À l'Hôtel de ville

AVOCATS : le 1er jeudi du mois, les RDV sont pris à l'accueil

CONCILIATEUR DE JUSTICE : le 2ème jeudi du mois, les RDV sont pris à l'accueil

LE CENTRE DES IMPÔTS : le vendredi matin, sur RDV au 08 09 40 14 01

LES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MAIRIE

L'accueil de la Mairie : 04 94 13 50 70 puis taper 4

Les élections : 04 94 13 50 70 puis taper 3 puis 3

Inscription sur les listes électorales et recensement des jeunes dès leur 16ème anniversaire, sans RDV. Démarche réalisable également en ligne, sur le site de la mairie.

Allo Mairie : 04 94 13 50 70 puis taper 1 ou par mail allo-mairie@cuers.fr

Pour toute demande d'intervention de la régie technique en matière de voirie, d'espaces verts ou de propreté urbaine.

Le service des cartes nationales d'identité & passeports : 04 94 13 50 70 puis taper 3 puis 2 ou RDV 360 en ligne : <https://www.rdv360.com/Mairie/cuers-83390>

L'état civil : 04 94 13 50 70 taper 3 puis 1 - Avec ou sans RDV en fonction des demandes.

Cimetière : 04 94 13 50 70 taper 3 puis 4.

ANNUAIRE DES NUMÉROS UTILES



Eau, assainissement, ANC (Assainissement Non Collectif)

Service client 24/24 et 7j/7 : 09 69 32 93 28

ANC : 06 20 79 87 83

Accueil client : 99 rue des Oliviers, 83130 La Garde

Electricité

Urgence Panne ENEDIS : 09 72 67 50 83

Facturation : 09 70 83 33 33

Orange

Panne : 0800 083 083

Service client : 3900

GRDF

Urgence : 0800 47 33 33

LE GUIDE PRATIQUE

POUR VOUS DÉPLACER

Cuers est idéalement situé sur l'axe autoroutier A57 (Toulon – Nice) avec le tronçon gratuit entre Toulon et Cuers (partie payante à partir de la gare de péage de Puget-Ville en direction de Nice). Pour les déplacements plus lointains, Cuers est localisé à proximité de gares TGV (notamment Toulon et Les Arcs – Draguignan) et d'aéroports (Toulon Hyères / Marseille et Nice).



LE GUIDE PRATIQUE

Mes lignes de bus à Cuers

Pour circuler sur le territoire du Var, le réseau de transport régional ZOU ! propose des services de bus au quotidien depuis Cuers pour rejoindre Toulon, la gare TGV les Arcs Draguignan, Brignoles et les principales communes environnantes. Dès maintenant, rendez-vous sur le site Zou ! pour acheter votre billet et suivre un trajet de bus en temps réel... et toutes les fiches horaires des lignes desservant Cuers :

Ligne 848 (ex 4801) BRIGNOLES-TOULON

Ligne 828 (ex 2801) LES ARCS-LE LUC-TOULON

Ligne 881 COLLOBRIERES-PIERREFEU-CUERS-TOULON

Ligne 883 (ex 8803) CUERS-PIERREFEU-HYERES

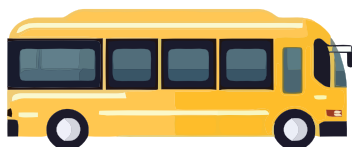
Lignes de bus scolaires

Ligne 8282 LE LUC-CUERS-TOULON

Ligne 8583 GONFARON-CUERS

Ligne 8820 PIERREFEU-CUERS

Ligne 8823 COLLOBRIERES-CUERS-PIERREFEU-HYERES



Le Train à Cuers

Le réseau de transport régional ZOU ! propose aussi un service de Trains Express Régionaux (TER).

La gare de Cuers-Pierrefeu dispose de deux grands parkings gratuits : un devant la gare (appartenant à la SNCF) et un autre de 1770 m² créé par la Mairie de Cuers inauguré le lundi 7 mars 2022. Elle est située sur la ligne « Marseille-Saint-Charles à Vintimille ».



Les Taxis

Taxi Francky : 06 64 86 22 66

Taxi MC : 06 80 17 40 82

Taxi Nicojo : 06 82 83 65 52

Taxi BMC : 06 71 42 55 25

ABMC Taxi Cuersoïs : 07 45 18 19 27

LE GUIDE PRATIQUE

LES CRÈCHES MUNICIPALES

- **LES MOUSSAILLONS** : 04 94 65 31 07
- **LES PETITS LOUPS** : 04 9428 54 55
- **CRÈCHE À LA DEMANDE** :
www.crechealademande.fr



LES STRUCTURES PRIVÉES

Les micro-crèches

- **KOALA KIDS DE CUERS**
191 Rue Jacques-Yves Cousteau
Mme Constance BOUTON : 06 99 30 03 30
c.bouton@koalakids.fr
Monsieur David BUCARI : 06 59 73 80 14
- **LES AVENTURIERS 1 & 2**
51 rue de la compétition
ZAE des Bousquets
Les aventuriers 1 : 04 94 42 08 68
Les aventuriers 2 : 04 94 42 08 76
contact@creche-lesaventuriers.com



Les Maisons des Assistantes Maternelles (MAM) :

- **MAM « Aux Pays des Loulous »**
113 Av. Mal de Lattre de Tassigny
06 40 41 61 45 ou 04 83 42 32 15
auxpaysdesloulous@gmail.com
- **MAM « Des Ouistitis »**
4, Impasse du Refuge des Pinsons
06 10 20 56 41
mamdesouistitis@gmail.com
- **MAM « Un Rayon de Soleil »**
127 Impasse des Geais,
les jardins de Célise
06 66 27 13 11
annalain2@hotmail.fr
- **MAM « Allo Mam ici Bébé »**
113 rue de la Performance
06 24 96 98 31
allomamicibebes@outlook.fr
- **MAM « Fée pas ci, Fée pas ça »**
3 rue du Challenge
feepascifeepaca83390@gmail.com
- **Association d'assistantes maternelles « Les Fripounets »**
Lotissement la Barralière
75 impasse Claude de Forbin
M Favantines Thierry - 07 78 58 74 48
lesfripounets2023@gmail.com

LE GUIDE PRATIQUE

LA COMMUNE DISPOSE SUR SON TERRITOIRE DE 6 ÉCOLES, 1 COLLÈGE ET 1 ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

- **École maternelle Marcel Pagnol** - Avenue Olive Heimbürger - Tél : 04 94 28 63 96
- **École maternelle Jean Moulin** - 267 rue Jean Aicard - Tél : 04 94 65 86 78
- **École élémentaire Jean Moulin** - 426 rue Louis Aragon - Tél : 04 94 65 86 88
- **École élémentaire Jean Jaurès I** - Place de la Convention - Tél : 04 94 28 63 60
- **École élémentaire Jean Jaurès II** - Place de la Convention - Tél : 04 94 28 62 57
- **École publique bilingue (français - provençal) Yves Bramerie** - 38 Rue de la Colombe - Tél : 04 94 33 84 16
- **Collège « La Ferrage »** - Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny - Tél : 04 94 48 55 14
- **École privée « Sainte-Marthe »** - 13, Place Général de Gaulle - Tél : 04 94 28 61 02

CANTINE DE CUERS - GARIG

La restauration est un service municipal proposé aux familles. Les repas sont confectionnés dans une cuisine centrale, gérée par GARIG, société de restauration scolaire. Ces repas sont livrés en liaison froide sur les différents satellites des écoles cuersoises.



Adresse :
Avenue Maréchal
de Lattre de Tassigny
83390 Cuers

Horaires:
Lundi : 8h00-10h00
Mercredi : 15h00- 17h30
Vendredi : 8h00-10h00

Contact :
04 94 57 50 72
07 45 12 50 57
regie.cuers@garig.fr

S'inscrire à la cantine

Les inscriptions, réservations et règlements liés à la restauration scolaire sont à effectuer sur le nouveau **Portail Famille** :

<https://www.espace-citoyens.net/cuers/espace-citoyens/>



LE GUIDE PRATIQUE

L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

La commune a confié à l'association ODEL la gestion des temps périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).



Le périscolaire dans toutes les écoles publiques (ODEL)

Maternelles

Yves Bramerie : 7h30 - 08h20 / 11h30 - 13h20 / 16h30 - 18h00

Jean Moulin : 7h30 - 08h05 / 11h15 - 13h05 / 16h15 - 18h00

Marcel Pagnol : 7h30 - 08h05 / 11h15 - 13h05 / 16h15 - 18h00

Élémentaires

Jean Jaurès : 7h30 - 08h20 / 11h30 - 13h20 / 16h30 - 18h00

Jean Moulin : 7h30 - 08h20 / 11h30 - 13h20 / 16h30 - 18h00

Coordonnées

Mail général : al.cuers@odelvar.com

Jean Jaurès : 06 20 38 39 18 - Jean Moulin : 06 89 77 75 30

Yves Bramerie : 06 30 17 55 33 - Marcel Pagnol : 06 89 77 86 65

Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis de 7h30 à 18h30, à l'entrée de l'école Jean Moulin.

Coordonnées : al.cuers@odelvar.com - 06 89 77 75 30

Les jeunes de 11 à 17 ans sont accueillis à l'Espace Jeunesse situé à la Chapelle Sainte-Thérèse (place Sainte-Thérèse) de 13h30 à 18h30

Coordonnées : ej.cuers@odelvar.com - 06 73 62 14 44



Extrascolaires +

Cuers labellisée « Ville Active et Sportive » et « Terre de Jeux Paris 2024 », organise pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'automne et d'été, des activités sportives pour les 8-12 ans.
Renseignements au 04 94 13 50 70 ou au 06 20 57 72

NOTRE IDENTITÉ

Nous vous donnons RDV le **17 mai** prochain pour la présentation des **festivités de cet été**.

À cette occasion, vous sera dévoilé le **résultat du sondage** mené auprès de la population, pour la nouvelle **mascotte de la ville**.

**+3 400
VOTES**

**VOTEZ POUR LA FUTURE
MASCOTTE DE CUERS**



**SCANNEZ
MOI**



Sondage en ligne sur www.cuers.fr

WWW.CUERS.FR

